REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

<u>Présents</u>: JL Martin, A Rixte, N Fontany, R Givaudan, A Milési, R Maurin, G Mentzer, G Gosselin, JP Mazel, A Gentil, P Gaillard, I Mejean, S Ravier, D Amédéo, M Vigne, B Jouve, P Fabre

Absents excusés: MN Albelda, P Théolas

Pouvoirs: MN Albelda à R Givaudan – P Théolas à JL Martin

Date de convocation: 7 juin 2021

Secrétaire de séance : Pascale Gaillard

Séance ouverte à 18h30

Ce 8 juin, pour sa visite dans notre département, Emmanuel Macron a reçu une gifle au visage lors d'un bain de foule à Tain-l'Hermitage. Je condamne avec la plus grande fermeté l'acte dont a été victime le Président de la République. Ce geste est intolérable et inadmissible. Aucun désaccord politique ne peut justifier une telle violence. Chacun se doit de respecter nos institutions et nos élus, du chef de l'Etat jusqu'aux maires des petites communes. Ces derniers temps, nous assistons à de nombreux faits divers qui relatent des phénomènes de montée de violence, d'agressions et de manque de respect général envers les élus.

Ensuite, Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Gilbert Schulé décédé récemment à l'âge de 75 ans. Gilbert et son épouse vivaient en Suisse et possédaient une maison à Taulignan où ils aimaient venir très régulièrement. Gilbert était artiste peintre et avait la particularité de peindre avec une tronçonneuse. Quand le couple est parti de Taulignan pour raisons de santé, Gilbert avait offert à la municipalité le magnifique tableau situé au-dessus de la buvette de la salle des fêtes qui représente le Pré Fabre (avant les travaux). Il adresse toute sa sympathie et son amitié à son épouse.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 3 mai 2021.

Aménagement d'un bâtiment communal en salle du 3ème âge – Approbation du projet et demande de subvention

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 3 mai, les architectes Alexia ARMAND et Samuel COUTELIER sont venus présenter plusieurs propositions d'aménagements pour la création d'une salle du 3ème âge dans le bâtiment communal situé Rue des Remparts.

Trois représentants du bureau de l'association Club St Vincent ont été conviés pour cette présentation.

- MAURIN Frédéric, Président
- GIBOT Jean-Pierre, Vice-Président
- BRAULT Claude, Trésorier

Les 3 propositions d'aménagement étaient les suivantes :

- Aucune extension de l'existant avec un logement en étage
- Extension du RDC sur le jardin situé à gauche avec un logement en étage, variante avec un toit mono pente ou double pente sur la partie d'agrandissement
- Extension du RDC sur le jardin situé à gauche avec un toit terrasse sur la partie de l'extension

En fonction des remarques soulevées en conseil municipal et des besoins de l'association du Club St Vincent, l'extension en RDC est apparue indispensable.

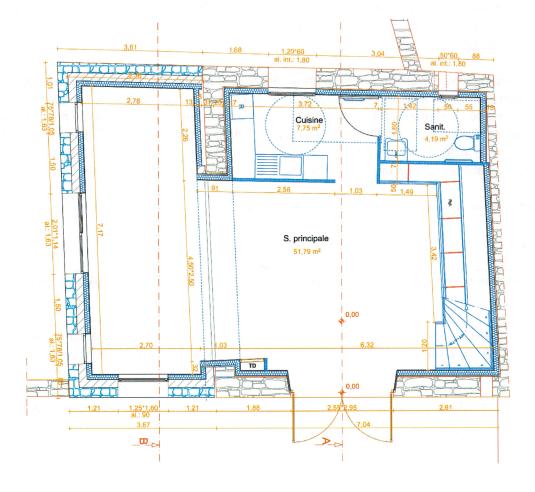
Pour créer un espace bureau et de nombreux rangements qui seront très utiles, il a également été proposé de supprimer le logement pour installer en étage le bureau et un espace de convivialité pour les aînés qui ne souhaiteraient pas prendre part aux jeux et aux activités du RDC et ainsi bénéficier d'un espace supplémentaire pour la discussion.

A l'unanimité la proposition suivante a été retenue.

- Extension du RDC, toiture double pente sur l'extension et aménagement d'un espace bureau, rangements, espace de convivialité à l'étage. Cuisine et WC PMR au RDC et installation d'un WC classique à l'étage – escalier intérieur.

A la suite de ces échanges, le cabinet d'architectes a travaillé sur cette proposition et proposé deux schémas d'aménagements différents qui ont été étudiés en commission bâtiment/techniques et commission association le 7 juin dernier.

Les deux commissions à l'unanimité, ont choisi la version 2 telle que présentée ci-dessous.



L'ouverture des toilettes du RDC sur la cuisine soulève des interrogations. Cette problématique va être évoquée avec les architectes. A part cela, pas de remarques particulières sur les plans présentés à l'assemblée.



Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 265 000 € HT.

Jean-Paul Mazel demande s'il faudra recourir à l'emprunt pour ce projet. Monsieur le Maire répond que ce projet ne se fera qu'en 2022, année où l'aménagement de la route de Nyons est également prévu. En fonction des financements obtenus et du report de cet exercice sur l'exercice suivant, le projet pourra ou non faire l'objet d'un emprunt. A partir de 2022 et chaque année jusqu'à la fin du mandat, des emprunts arrivent à échéance et progressivement le taux d'endettement va diminuer pour passer en dessous du ratio des communes de notre strate. Dans ces conditions financières saines, un emprunt pourra être souscrit sans trop d'inquiétudes pour la gestion de notre collectivité.

Anne Gentil trouve l'estimatif du montant des travaux élevé et bien au-delà des ratios de prix pour de la réhabilitation.

Monsieur le Maire explique qu'il est normal lors de la prévision de surévaluer les sommes notamment auprès des financeurs. Ensuite, nous le constatons à chaque fois, les résultats des consultations des entreprises réservent la plupart du temps de bonnes surprises avec des montants inférieurs aux estimations des maîtres d'œuvre. Cependant, il est important de noter qu'actuellement nous assistons à une flambée des prix des matériaux de construction avec des approvisionnements difficiles et il faut en tenir compte dans notre estimatif.

Monsieur le Maire rajoute que ce projet est très bien accueilli auprès de nos ainés qui approuve l'emplacement très agréable.

En tenant compte de l'acquisition du terrain, du coût de la maîtrise d'œuvre, d'une étude de sol, de la mission de coordination sécurité et protection de la santé, d'un contrôle technique et bien évidemment des travaux, le montant total estimatif s'élève à 355 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement d'un bâtiment communal en salle du 3ème âge tel que présenté ci-dessus pour un montant total prévisionnel arrondi à 355 000 € HT, sollicite auprès des financeurs des subventions les plus larges possibles.

Il autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à lancer une consultation pour ce projet, retient la procédure adaptée selon les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Avenant n°3 – Marché de travaux Aménagement de l'avenue de la Résistance

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une modification a été introduite au marché initial des travaux d'aménagement de l'avenue de la Résistance.

Il explique que ces travaux consistent en la réfection des places de stationnement détériorées situées le long de la route côté pharmacie.

Cette réfection apportera une uniformité avec l'ensemble des aménagements réalisés sur l'avenue de la Résistance et permettra le traçage des emplacements.

Il informe que ces travaux apportent une plus-value au marché initial d'un montant de 4 985,00 € HT, soit 5 982,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le montant du marché après les avenants n° 1 et 2 qui s'élevait à 188 505,00 € HT, est porté à 193 490,00 € HT, soit 232 188,00 € TTC après l'avenant n°3.

Il précise également que cet avenant ne modifie pas l'équilibre de la procédure adaptée passée initialement qui représente une augmentation de 2,73 %.

Pour cela Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 3 au marché de travaux d'aménagement de l'avenue de la Résistance pour un montant de 4 985,00 € HT, soit 5 982,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 du marché de travaux d'aménagement de l'avenue de la Résistance pour un montant de 4 985,00 € HT, soit 5 982,00 € TTC, autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'article 2315/41 du budget communal 2021.

Guy Mentzer informe l'assemblée que certains traçages ne sont pas finalisés (bandes cédez le passage au rond-point). Monsieur le Maire lui répond que c'est normal car le Département de la Drôme doit engager des travaux sur ce pont et le traçage sera fait à ce moment-là. Monsieur le Maire regrette que le Département n'ait pas pu coordonner ces travaux en même temps que la commune. Malheureusement, il sera nécessaire de couper la Route de Valréas une nouvelle fois pour permettre l'exécution des travaux réalisés par le Département dont la date n'est pas encore fixée.

Approbation de la charte de fonctionnement du réseau des bibliothèques du territoire de la CCEPPG

Les 7 bibliothèques du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan se sont regroupées en réseau (Taulignan, Grillon, Richerenches, Visan, Roussas, Grignan, Montségur sur Lauzon).

L'harmonisation des services de lecture publique sur l'ensemble du territoire de la CCEPPG est au cœur de ce projet de réseau intercommunal des bibliothèques.

Cette harmonisation se traduit par la mutualisation des ressources documentaires par l'adoption de règles communes assurant l'égalité d'accès aux services. Ce projet de charte de fonctionnement du réseau des bibliothèques est la formalisation de ces règles communes. Le but étant que les bibliothèques mutualisent leur base documentaire pour offrir aux abonnés du territoire davantage de ressources.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la charte de fonctionnement du réseau des bibliothèques du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan

Armement du policier municipal

Par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de doter le policier municipal des armes de catégorie D (catégorie la moins dangereuse) soit :

- ✓ 1 bâton de défense télescopique
- √ 1 générateur d'aérosol lacrymogène ou incapacitant de moins de 100ml

En effet, sa demande initiale d'aérosol de plus de 100 ml n'avait pas été acceptée lors de sa prise de fonction en avril dernier.

Depuis plusieurs semaines, nous assistons à une série d'attentats et d'attaques contre des policiers ou des gendarmes. Malheureusement aujourd'hui, porter un uniforme en font des cibles.

Même si nous avons la chance d'être sur une commune plutôt calme avec peu de violence et pas forcément d'agression envers la police municipale, notre agent porte un gilet pare-balles de façon permanente. C'est grâce à son gilet pare-balles que la policière municipale de la commune de la Chapelle sur Erdre a pu éviter le pire.

Aujourd'hui, les policiers municipaux ont peur et ce genre d'attaque peut arriver n'importe où.

Seul à exercer sur notre commune, notre policier municipal demande un équipement de défense plus lourd.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de doter le policier municipal d'un équipement de défense de capacité plus importante à savoir :

 ✓ 1 générateur d'aérosol lacrymogène ou incapacitant de plus de 100ml (arme de catégorie B)

Anne Gentil rajoute qu'elle manque d'analyse pour prendre cette décision. Elle suggère de faire une typologie gravité/menace et demande des éléments fondés et rationnels pour faire ce choix. Un large débat est installé au sein de l'assemblée, chacun a pu s'exprimer et donner son avis sur la question de l'armement dans notre village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote 18 pour et 1 abstention, décide de doter le policier municipal d'un générateur d'aérosol lacrymogène ou incapacitant de plus de 100ml.

Renouvellement du bail de mise en ferme du droit de chasse dans la forêt communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail à ferme du droit de chasse dans la forêt communale avec l'Association de Chasse Agréée de Taulignan (ACCA) est arrivé à expiration le 30 avril 2019.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail de mise en ferme du droit de chasse.

Il rajoute qu'il a participé à l'assemblée générale de l'ACCA vendredi dernier. Réunion au cours de laquelle il a pu remercier Jean-Marc Marseille, président sortant pour toutes ces années passées à la tête de l'association. Le Maire a accueilli et souhaité la bienvenue au jeune et nouveau Président Julien Doutres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler ledit bail pour une période commençant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2030, soit pour une durée de 9 ans, décide que le montant annuel de ce bail sera de 65 euros payables par l'ACCA, précise en outre que le montant de ce bail pourra être révisé chaque année au 1^{er} mai. L'assemblée autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer ce bail.

Admissions en non valeurs - budget eau et assainissement

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les états de produits irrécouvrables dressés par Madame la Responsable des Finances Publiques de Saint Paul Trois Châteaux portant sur les années 2015 à 2019 pour les motifs suivants :

- Restes à recouvrer inférieur seuil poursuite
- Poursuite sans effet
- Décédé et demande de renseignement négative

	2015	2016	2017	2018	2019
EAU ASS	389.56	645.70	38.16	0	3.39
TOTAL ADMISSION EN NON VALEUR					1076.81

On constate qu'il devient difficile pour les services de la DGFIP d'effectuer les poursuites et de recouvrir des dettes. Une situation que les communes doivent supporter comme pour d'autres exemples de désengagement de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en admission en non-valeur les montants mentionnés pour les années de 2015 à 2019 pour un montant total de 1 076.81 € et impute les dépenses correspondantes sur le compte 6541 du Budget Eau et Assainissement de l'exercice 2021.

Droits de préemption urbains

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AB n°166 rue de la brigoule, AX n°188 rue des fontaines, AD n°80 chemin de la bise, AX n°245 rue pas de la dame, AX n°217 Rue du coulard, AD n°129 route de Salles sous Bois, AD n°81 chemin des Tallabardes

Dossiers divers

 Voeu appelant le Gouvernement à abandonner le projet « Hercule » de démantèlement d'EDF

Considérant le fait que :

- EDF est une entreprise publique qui a permis de construire l'indépendance énergétique de la France au sortir de la guerre assurant ainsi sa souveraineté.
- EDF demeure un outil stratégique essentiel pour l'économie française et la lutte contre le réchauffement climatique.
- Le projet « Hercule » représente un risque sans précédent pour l'avenir énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en 3 pôles, ce qui reviendrait ni plus ni moins à démanteler le producteur historique. EDF serait ainsi éclatée en 3 entités :
 - Une société à capitaux publics, EDF Bleu, pour la gestion du parc nucléaire dont l'entretien et le renouvellement exigent des investissements très lourds;
 - Une société « verte » avec un capital ouvert dans un premier temps à 30% des actionnaires privés serait la société qui regrouperait la distribution, le commerce, les services, EDF renouvelables et les activités d'outre-mer; des garanties de profits permanents pour les actionnaires.
 - Une troisième entité, baptisée Azur, filiale d'EDF bleu, pour la gestion des installations hydroélectriques.

Quelles conséquences pour les territoires ?

- Suppression de nombreux emplois
- Diminution des investissements sur les réseaux faisant alors baisser la qualité de desserte électrique pour tous les usagers avec des inégalités territoriales en particulier pour les zones rurales
- Allongement des temps d'intervention et de dépannage
- Augmentation des prix de l'électricité
- Remise en question de la propriété des réseaux de distribution électrique (patrimoine appartenant aux communes)

Afin de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF qui revêt un caractère essentiel par rapport aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de prendre d'émettre un vœu pour appeler le Gouvernement à renoncer au projet

« Hercule » qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

VOTE 15 POUR et 4 ABSTENTIONS

• Remerciements « La compagnie des remarquables »

Lecture du mail de remerciement pour la subvention versée par la commune à la nouvelle association « La compagnie des remarquables ».

• Remerciements – subvention Bleuet de France

Lecture du mail de remerciements pour la subvention versée par la commune à l'ONACVG SD26

• Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le plan de relance vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. La crise sanitaire a entrainé une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement. Dans ce cadre, le plan de relance comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Les projets concernent des investissements pour les cycles 2 et 3. Les écoles maternelles ne sont pas concernées.

Cet appel à projets couvre deux volets simultanément : le socle numérique de base et les services et ressources numériques.

Compte tenu que notre dossier n'avait pas été retenu dans le cadre de l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 », la commune a présenté un projet semblable dans le cadre du plan de relance numérique 2021.

Rémi Maurin présente à l'assemblée le projet déposé qui consiste à équiper les 4 classes du matériel suivant (par classe) :

- Vidéoprojecteur ultra courte focale avec fonction tactile
- Un système de sonorisation (enceintes murales)
- 1 apple TV pour projeter les données de la tablette sur le vidéoprojecteur
- 1 tablette IPad
- 1 tableau blanc de projection (pas inclus dans l'appel à projets pour rester dans l'enveloppe des dépenses subventionnables).

Pour le volet services et ressources numériques, il est prévu l'acquisition du logiciel Beneylu School et d'une carte itunes.

Coût estimatif du projet :

VOLET 1 EQUIPEMENTS = 14 028 € TTC Subvention de 9 800 € soit 70% VOLET 2 RESSOURCES = 780 € TTC Subvention de 380€ soit 50%

Le 31 mai dernier nous avons eu le plaisir d'apprendre que notre collectivité a été retenue. Les travaux devraient se dérouler au mois de juillet avec la société TOPOCAD de la Bégude Mazenc. Ce projet a été présenté au Conseil d'Ecole du jeudi 10 juin, il est soutenu par les enseignants ravis.

• Vernissage Exposition mardi 15 juin à 18h

Monsieur le Maire rappelle l'invitation adressée au Maire et à son Conseil Municipal pour le vernissage de l'exposition des petits photographes de la classe de CE1/CE2 qui se déroulera ce mardi 15 juin à 18h devant la mairie. Il remercie chaleureusement M.et Mme Bline pour le prêt des cartes postales anciennes, Colin Sanchez l'enseignant et la photographe Anna Puig Rosado, le parc des Baronnies Provençales pour la prise en charge des 5 interventions de la photographe, les services techniques pour la mise en place et bien sûr les élèves pour leur excellent travail.

Pour rappel la municipalité a financé l'acquisition des panneaux et l'impression des dépliants.

Monsieur le Maire rajoute que notre commune propose actuellement trois expositions, celle des enfants ainsi que deux expositions proposées par l'association Arts et Culture, une à la salle d'exposition et une autre à la chapelle du Pradou.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h20

Le Maire, Jean-Louis Martin

